



H A U T E



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Communauté des communes
de la Haute Saintonge

Programme d'action

Septembre 2020

Rédaction du document



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 53 06 61
pauline.dupont@akajoule.
com

8 rue de Saint Domingue
44300 NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
contact@atmoterra.com

Les Ecosolies
8 rue de Saint-Domingue
44200 NANTES
Tél : 02 40 77 81 82
ziad.farhat@auxilia-
conseil.com


Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	X
5. Evaluation environnementale stratégique	
6. Note de prise en compte des avis	



Table des matières

Introduction	5
1. Élaboration du programme d'action	6
2. Structuration du programme d'action	6
3. Actions prioritaires	6
4. Gouvernance du PCAET et suivi des actions	6
Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET	9
1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET	10
Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables	11
2.01 Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	12
2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	13
2.03 Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	14
2.04 Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants	15
2.05 Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective.....	16
2.06 Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables	17
2.07 Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021	18
2.08 Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid).....	19
2.09 Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...).....	20
2.10 Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnr	21
2.11 Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique).....	22
2.12 Développer localement la production de combustibles renouvelables	23
2.13 Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements.....	24
2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries.....	25
2.15 Organiser des événements transition énergétique à destination des entreprises .	26
Axe 3 : Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité	27
3.01 Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique.....	28
3.02 Promouvoir les déplacements à vélo	29
3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé	30
3.04 Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage.....	31
3.05 Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire	32
Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux	32
Axe 4 : Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique	33
4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire	34



4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat	35
4.03 Economiser la ressource en eau.....	36
4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau.....	37
4.05 Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales	38
4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles	39
4.07 Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone.....	40
4.08 Structurer une filière bois durable (filiale bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)	41
4.09 Communiquer et former les artisans et les maitres d'oeuvre sur les éco-matériaux	42
4.10 Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire	43
Axe 5 : Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre.....	44
5.01 Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole	45
5.02 Protéger et restaurer les zones humides	46
5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage	47
5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)	48
5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire	49



Introduction



1. Élaboration du programme d'action

Le programme d'action a été élaboré sur la base d'une journée d'ateliers et d'échanges entre les élus et les partenaires et acteurs du territoire puis complété par des échanges avec les porteurs d'actions identifiés et le Comité de Pilotage.

2. Structuration du programme d'action

Le programme d'action est structuré autour de 5 axes stratégiques :

1. Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET (1 action)
2. Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables (15 actions)
3. Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité (6 actions)
4. Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique (10 actions)
5. Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre (5 actions)

3. Actions prioritaires

Afin de faciliter la lisibilité et la communication autour du programme d'action et pour que les citoyens puissent plus facilement s'emparer de ces enjeux variés, 9 actions prioritaires ont été identifiées. Il s'agit de :

- 1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET
- 2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements
- 2.07 Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021
- 2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries
- 3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé
- 4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau
- 4.08 Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
- 5.02 Protéger et restaurer les zones humides
- 5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)

4. Gouvernance du PCAET et suivi des actions

Le Comité de Pilotage qui a suivi la réalisation du PCAET était constitué d'élus, de représentants des services techniques de la communauté de communes et de partenaires institutionnels (DDTM, Semema, Conseil Départemental, Enedis, CCI, Chambre d'agriculture, AREC).

Ce Comité de Pilotage souhaite pouvoir se réunir deux fois par an pour suivre l'évolution du PCAET et la mise en œuvre des actions.

Le suivi du PCAET sera assuré par la communauté des communes de Haute Saintonge en s'appuyant sur les différents porteurs d'actions et sur les partenaires institutionnels, afin de suivre les différents indicateurs identifiés dans les fiches actions ci-dessous.

Les modalités définitives de gouvernance et de suivi seront travaillées dans le cadre de la première fiche action : 1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET.

Un tableau de suivi a été réalisé afin de prévoir le suivi des indicateurs, de l'avancement global des actions ainsi que celui des ambitions globales du PCAET.

Pour chaque indicateur identifié dans les actions, les informations suivantes sont précisées :

- Unité (% , nombre, MWh/an, MW...)
- Valeur en 2019
- Valeur objectif en 2026
- Organisme fournissant la donnée et coordonnées
- Fréquence de mise à jour
- Valeur annuelle
- Renvoi vers un éventuel autre fichier/dossier de suivi détaillé (suivi mensuel, cartographie, graphique...)

Axe stratégique	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Indicateurs	Unité	Valeur initiale (2020)	Valeur objectif 2023	Valeur objectif 2026	Fournisseur de la donnée	Coordonnées du fournisseur de la donnée	Fréquence de mise à jour	Valeur 2020	Valeur 2021
Axe 0 : Preamble - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens														
Axe 1	1.01	★★★	Suivre, animer et évaluer le PCAET	CDCHS	Taux d'avancement des actions	%			100%	CCHS	Bruno Leroux Tel : 05 46 48 78 29 Mel : bruno.leroux@haute-saintonge.org	Annuelle		
					Nombre de partenaires participant au comité de suivi	Nombre				CCHS	Bruno Leroux Tel : 05 46 48 78 29 Mel : bruno.leroux@haute-saintonge.org	Annuelle		

Extrait du tableau de suivi des indicateurs

Pour chaque action, un niveau d'avancement sera évalué qualitativement puis traduit en taux d'avancement selon le principe ci-dessous.

Etat d'avancement	% avancement
Non engagée	0%
Lancement	10%
Démarrage	30%
Déploiement	60%
Finalisation	90%
Terminée	100%

Axe	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Moyens humains qualitatifs	Moyens financiers	Moyens humains quantitatifs	Moyens matériels	Planification de réalisation	20 21	22 23	24 25	Budget engagé 2020	Budget engagé 2021	Budget engagé 2022	Budget engagé 2023	Budget engagé 2024	Budget engagé 2025	Budget engagé 2026	Avancement	Date de mise à jour	Taux d'avancement
Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET																						
Axe 1	1.01	★★★	Suivre, animer et évaluer le PCAET	CDH5	€	0,5 ETP	0	Partenaires, élus, grand public	Janvier 2020 à janvier 2026	X	X	X								Lancement		10%
2.01	★	★	Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	CDH5/Communes	€	1 à 1,5 ETP pour suivre et	0 0 0 0	Communes et communauté de	Promotion du dispositif auprès des	X	X	X								Lancement		10%
				CDH5 - Maison de l'énergie	€€	Personnel de la maison de l'énergie	0 0 0 0	Ménages propriétaires	Action déjà engagée avec la maison de	X	X	X									Déploiement	

Extrait du tableau de suivi des actions

À partir de ce suivi par action, l'avancement des différents axes stratégique sera calculé afin de vérifier l'avancement global du programme d'action.

	N°	Priorité	Intitulé de l'action	Taux d'avancement par axe
Axe 1 : Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET				
Axe 1	1.01	★★★	Suivre, animer et évaluer le PCAET	10%
Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs	2.01	★	Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités	24%
	2.02	★★★	Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements	
	2.03	★	Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location	
	2.04	★	Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants	
	2.05	★	Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective	
	2.06	★	Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables	
	2.07	★★★	Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021	
	2.08	★	Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)	

Extrait du tableau de suivi des ambitions du PCAET



Axe 1 : Vers un territoire exemplaire
qui pilote le PCAET



Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET					
Intitulé de l'action proposée	1.01 Suivre, animer et évaluer le PCAET				
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle mais dans la suite du suivi TEPOS et Cit'ergie		
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier le niveau de réalisation de chaque action, s'assurer de leur mise en oeuvre et de l'atteinte des objectifs > Animer le réseau des partenaires, partager les expériences 				
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Implication de l'ensemble des agents des collectivités; Mettre en place une formation simplifiée "Climat-Air-Energie" pour les agents et les nouveaux élus > Coordonner et suivre l'ensemble des actions mises en oeuvre, par des tableaux de bord d'avancement en s'appuyant sur les indicateurs définis pour chaque action > Organiser et animer des réunions (sur le principe des comités de pilotage mis en place pour l'élaboration du PCAET) : une réunion de suivi par an minimum. > Faire du lien avec le réseau PCAET de Charentes Maritime. Identifier et porter des actions communes, notamment dans l'optique de dégager des leviers d'actions sur les problématiques liées au trafic autoroutier identifiées dans le PCAET. > Communiquer sur l'avancement des actions, à la fois envers les partenaires, les élus et le grand public dans le journal trimestriel prévu pour communiquer sur les actions de la CDCHS > Identifier les actions complémentaires éventuelles, préparer d'éventuelles réorientations > Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET (qualitative et quantitative) 				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CDCHS				
Partenaires/ financeurs	Ensemble des porteurs d'actions				
Difficultés de mise en œuvre	Nombre important d'actions à suivre A relier avec les plans d'actions Cit'ergie et TEPOS				
Public cible	Partenaires, élus, grand public				
Conséquences de l'inaction	Pas de mise en œuvre de plusieurs actions, pas d'évaluation des résultats				
Indicateurs et évaluation	Taux d'avancement des actions Nombre de partenaires participant au comité de suivi				
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique			
Moyens humains	웃	0,5 ETP			
Planning	Janvier 2020 à janvier 2026		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



**Axe 2 : Vers un territoire sobre et qui
développe ses énergies renouvelables**



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.01 Etablir un diagnostic énergétique du patrimoine bâti dans les collectivités			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Etude en cours sur le patrimoine bâti de la CDCHS	
Objectifs / enjeux	Réduire les consommations et les factures énergétiques Exemplarité de la collectivité			
Détails et étapes de mise en œuvre	1. Réaliser l'état des lieux et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux, ainsi que leur bilan GES 2. Identifier les bâtiments à enjeux nécessitant un diagnostic plus précis 3. Faire réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics à enjeux 4. Mettre en place un programme d'action de rénovation 5. Prendre en compte la particularité des bâtiments anciens et patrimoniaux et déployer les retours d'expériences de leur rénovation 6. Diffuser les résultats de l'empreinte écologique des bâtiments publics aux habitants, une fois le bilan réalisé Prendre en compte le confort d'été comme le confort d'hiver dans les rénovations, favoriser les éco-matériaux, étudier les opportunités de mise en place d'énergie renouvelable.			
Périmètre	Intercommunal et communal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	AREC, bureaux d'études			
Difficultés de mise en œuvre	Adhésion des élus. Nombre de bâtiments Changement de comportement des usagers des bâtiments publics.			
Public cible	Communes et communauté de commune			
Conséquences de l'inaction	Des bâtiments publics énergivores, qui se dégradent, qui coûtent cher en fonctionnement. Une mauvaise image vis-à-vis du public.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes ayant réalisé un bilan puis mis en place un suivi des consommations d'énergie Nombre de rénovation globale réalisée Consommation annuelle totale d'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux			
Moyens financiers	€	Le montant d'adhésion à un CEP représente en moyenne 1 €/hab/an et les actions simples sur le patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne.		
Moyens humains	웃 웃 웃	1 à 1,5 ETP pour suivre et accompagner l'ensemble des communes		
Planning	Promotion du dispositif auprès des communes : 2020 et 2021. Déploiement à partir de 2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.02 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée avec la maison de l'énergie	
Objectifs / enjeux	Accompagner les ménages pour améliorer la qualité de la rénovation par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie de la maison de l'énergie. Faire baisser le taux de précarité des ménages (19 % en HS) en substituant le budget dépenses énergétique par un prêt permettant de rénover le logement énergétiquement.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre et renforcer les actions de la maison de l'énergie et communiquer sur les possibilités d'accompagnement auprès de l'ensemble de la population par la CDCHS et les communes pour aider et conseiller gratuitement les particuliers à rendre leur construction autonome. > Diffuser l'information sur les aides financières et les organismes d'aides auprès des habitants (orienter vers les outils existants, comme le site du gouvernement FAIRE.fr, via courrier avec redevances, magazine CDCHS, site internet de la CDCHS et des communes, réseaux sociaux...) > Animation à destination des particuliers pour favoriser les rénovations globales (isolation thermique + changements de fenêtres + système de chauffage). > Poursuivre les actions des ambassadeurs de l'énergie qui pourront mener des actions pédagogiques permettant de montrer l'intérêt économique pour les particuliers à rénover leur logement. > Identifier des constructions de référence que les particuliers pourraient visiter pour en comprendre le fonctionnement et la viabilité et organiser des visites. > Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...). Informer également les particuliers et professionnels sur la qualité de l'air intérieur.			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS - Maison de l'énergie			
Partenaires/ financeurs	Communes, Services sociaux, bailleurs sociaux, ANAH, ADIL, CMA			
Difficultés de mise en œuvre	Difficultés d'amener les ménages vers les permanences.			
Public cible	Ménages propriétaires occupants ou bailleurs.			
Conséquences de l'inaction	Rénovation énergétique parfois peu adaptée, action au coup par coup. Augmentation des factures d'énergie des ménages, augmentation de la précarité énergétique.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de personnes reçues en permanences Consommation du secteur résidentiel (GWh/an)			
Moyens financiers	€ €			
Moyens humains	웃 웃 웃	Personnel de la maison de l'énergie		
Planning	Action déjà engagée avec la maison de l'énergie, à poursuivre et renforcer sur la durée du PCAET A relier avec le nouveau dispositif ADEME – Région SARE / PREE	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.03 Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Limiter la location de logements énergivores. Faire baisser la précarité énergétique.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>> Mettre en place une information auprès des élus des possibilités et des contraintes offertes par la mise en place d'un permis de louer</p> <p>> Mettre en place des permis de louer dans les communes qui le souhaitent afin de pouvoir s'assurer de la salubrité des logements mis en location et de ne pas autoriser la location de "passoire énergétique". Ces permis de louer peuvent être mis en place sur des quartiers ou sur des communes selon les volontés locales.</p> <p>> Encourager à l'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux pour les travaux de rénovations énergétiques (isolants d'origine végétale, terre crue...).</p> <p>> Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur.</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	CDCHS, ADIL			
Difficultés de mise en œuvre	Application par chaque commune sur la base d'une volonté politique locale.			
Public cible	Propriétaires bailleurs			
Conséquences de l'inaction	Augmentation des factures d'énergie des ménages, augmentation de la précarité énergétique.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes ayant pris un arrêté de Permis de louer			
Moyens financiers	€	Communication auprès des élus Etude juridique au cas par cas		
Moyens humains	⌚	Temps des agents pour la mise en place juridique et la vérification administrative		
Planning	Communication sur l'outils auprès des communes puis déploiement.	2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.04 Favoriser l'autonomie des logements neufs et existants			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Limiter les consommations d'énergie, favoriser la mise en place d'EnR.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Sur la base du volontariat et lors de la révision des PLU, chaque commune pourra intégrer des règles favorables à la mise en oeuvre de bâtiments et de rénovation performants (ex : obligation d'orientation au sud, autorisation de débordement sur la voie publique pour l'isolation extérieure lorsque cela est pertinent, possibilité d'installation d'énergies renouvelables, d'utilisation de matériaux biosourcés/écomatériaux...).</p> <p>Un guide listant l'ensemble des éléments favorables à l'autonomie des bâtiments pouvant être intégrés dans les PLU sera créé et tenu à jour par la CDCHS.</p>			
Périmètre	Communal			
Porteur de l'action	Communes et CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Maison de l'énergie			
Difficultés de mise en œuvre	Application par chaque commune sur la base d'une volonté politique locale.			
Public cible	Communes			
Conséquences de l'inaction	Règles défavorables à la rénovation et aux EnR, rénovations peu performantes			
Indicateurs et évaluation	Réalisation du guide des bonnes pratiques à inclure dans les PLU Nombre de PLU incluant des réglementations favorable à l'autonomie énergétique des bâtiments. Consommation d'énergie du résidentiel (GWh/an)			
Moyens financiers	€	Cout faible inclut lors des modifications des règlements des PLU		
Moyens humains	⌚	Temps des agents communaux lors de la révision des PLU		
Planning	Réalisation d'un guide dans un premier temps puis déploiement lors de la révision des PLU	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs					
Intitulé de l'action proposée	2.05 Développer le stockage d'électricité à l'échelle individuelle et collective				
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée sur plusieurs sites		
Objectifs / enjeux	Limiter les pics d'appel de puissance sur le réseau. Favoriser l'autonomie énergétique des bâtiments				
Détails et étapes de mise en œuvre	Communiquer sur les actions de stockage d'électricité déjà en place sur la CDCHS et sur les résultats d'autonomie pouvant être atteint. Continuer le déploiement des solutions de stockage sur les bâtiments communaux et intercommunaux pertinents. Continuer les expérimentations de stockage d'électricité sur le réseau en partenariat avec Enedis et RTE.				
Périmètre	Intercommunal				
Porteur de l'action	CDCHS				
Partenaires/ financeurs	Maison de l'énergie, Enedis, RTE, SEMEMA				
Difficultés de mise en œuvre	Certaines technologies ne sont pas encore déployées et sont encore au stade de R&D				
Public cible	Particuliers et communes				
Conséquences de l'inaction	Pics de consommations et de productions électriques, coupure de courant en cas de déséquilibre du réseau				
Indicateurs et évaluation	Nombre d'installation de stockage d'électricité sur le territoire. Capacité de stockage électrique sur le territoire (MW installé)				
Moyens financiers	€ €	Cout des installations de stockage			
Moyens humains	☞	Veille et suivi de projets			
Planning	Poursuite du déploiement déjà en cours		2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.06 Communiquer et informer le grand public sur les énergies renouvelables			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité. Amplifier de manière significative les productions renouvelables locales.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Poursuivre la communication auprès du grand public sur les énergies renouvelables (cadastre solaire, géothermie...), notamment avec la maison de l'énergie.</p> <p>Organiser des visites de site (format élus, format habitants et dans les écoles), des retours d'expériences, des ciné-débats, des conférences sur le thème de la transition énergétique sur des projets du territoire en géothermie, réseau de chaleur, solaire thermique, chaufferies bois...</p> <p>Organiser un forum annuel sur les EnR (action issue du programme d'action TEPOS)</p> <p>Développer une communication ciblée (lettre « TEPOS », rubrique dans le journal intercommunal, communiqués de presse réguliers sur des sujets concrets comme conférences et journée de l'énergie positive etc) valorisant l'ensemble des dispositifs locaux, régionaux et nationaux. (action issue du programme d'action TEPOS)</p> <p>Mise à jour du numéro special Haute-Saintonge sur la transition énergétique (action issue du programme d'action TEPOS)</p> <p>Expositions itinérantes sur le territoire (action issue du programme d'action TEPOS)</p> <p>Projet pédagogique avec une école primaire du territoire (action issue du programme d'action TEPOS)</p> <p>Cette action s'articulera avec les actions 2.7 et 2.8</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Maison de l'énergie			
Partenaires/ financeurs	CDCHS, communes			
Difficultés de mise en œuvre	Communication à maintenir dans la durée pour toucher un public le plus large possible			
Public cible	Particuliers			
Conséquences de l'inaction	Retard de développement des EnR. Augmentation de la facture énergétique des ménages			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Nombre d'articles - Production d'EnR sur le territoire 			
Moyens financiers	€	Communication, évènements		
Moyens humains	☺	Animateurs déjà présent à la maison de l'énergie		
Planning	Poursuite des actions déjà en cours	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.07 Mettre en oeuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Actions engagées	
Objectifs / enjeux	Poursuivre les actions déjà prévues sur le territoire et les intégrer pour avoir un tout cohérent.			
Détails et étapes de mise en oeuvre	Mettre en oeuvre les 18 actions prévues dans le programme d'action TEPOS 2019/2021 Faire le suivi annuel via le COFIL			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Communes, Département, Région, ADEME			
Difficultés de mise en oeuvre	Mise en cohérence de plusieurs programmes d'action avec des formats différents.			
Public cible	CDCHS			
Conséquences de l'inaction	Pas de cohérence entre les différents programmes d'action.			
Indicateurs et évaluation	- Nombre de COFIL TEPOS - Nombre d'action atteignant leur objectif			
Moyens financiers	€ € €	Moyens financiers déjà prévus		
Moyens humains	웃 웃	Animation déjà en place		
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.08 Faire connaître et valoriser l'énergie du sol (chaud et froid)			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Faire connaître les différentes techniques existantes de récupération d'énergie géothermique et ses avantages, notamment de rafraîchissement dans le contexte du réchauffement climatique.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Poursuivre la communication auprès du grand public sur la géothermie et ses différentes techniques, notamment avec la maison de l'énergie.</p> <p>Mettre en place des réunions d'information auprès des élus afin de faire connaître cette énergie et les réalisations sur le territoire.</p> <p>Organiser des visites de site (format élus, format habitants et dans les écoles) afin d'avoir un effet exemplaire de vitrine mettant en avant la faisabilité (technique, coûts, temps de retour sur investissement...).</p> <p>Cette action s'articulera avec les actions 2.6 et 2.7</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS, maison de l'énergie			
Partenaires/ financeurs	Communes, AREC, BRGM, Ademe			
Difficultés de mise en œuvre	Plusieurs technologies différentes sous le même nom peuvent prêter à confusion.			
Public cible	Particuliers, agents et élus			
Conséquences de l'inaction	Dépendance aux énergies fossiles et à leurs coûts Non exploitation de ressources locales			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Production d'EnR géothermique sur le territoire 			
Moyens financiers	€ €	Formation d'agents (communes, interco) et d'élus Organisation d'évènements		
Moyens humains	☞	Ambassadeurs de la Maison de l'Energie Agents des communes et de l'interco Elus		
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.09 Etablir un plan de déploiement du PV sur les zones éligibles (anciennes carrières, friches, parking ...)			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée pour les ombrières et les carrières	
Objectifs / enjeux	Poursuivre vers l'autonomie énergétique du territoire Diminuer la facture énergétique du territoire Diminuer la dépendance du territoire à l'énergie nucléaire			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>> Mener une étude d'identification des potentiels de développement des EnR photovoltaïques sur les zones éligibles du territoire (correspondant aux zones déjà artificialisées, dégradées, polluées ou inutilisables pour d'autres usages afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ou naturels). Les zones du sud du territoire sont des terres pauvres seront prioritaires.</p> <p>> intégrer les contraintes environnementales (TVB, ...), paysagères, et réglementaires (PLU, SCoT, ...)</p> <p>> Amorcer une mobilisation citoyenne et des acteurs économiques sur le territoire</p> <p>> Engager une enveloppe budgétaire conséquente pour l'installation de panneaux solaires sur le parc public</p> <p>> Contacter les porteurs de projet intéressés (ceux volontaires pour mettre à disposition leurs toitures, parkings, carrières...)</p> <p>> Contacter, le cas échéant, les développeurs si besoin de financements et d'expertise technique</p> <p>> Lancer un programme de déploiement en relation avec des développeurs et la SEM Energie (parcs PV, ombrières). L'objectif du territoire est la mise en place de 250 ha de parc photovoltaïque en 2030. Cette action est liée aux actions 2.5 et 2.10</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	SEM énergie, développeurs photovoltaïques, Propriétaires de parkings et de fonciers dégradés			
Difficultés de mise en œuvre	Investissements importants Acceptabilité de centrales au sol par la population			
Public cible	Communes, propriétaires de de parkings et de fonciers dégradés			
Conséquences de l'inaction	Dépendance aux énergies fossiles et à leurs coûts Non exploitation de ressources locales			
Indicateurs et évaluation	Nombre de centrales PV installées Investissements engagés Production photovoltaïque du territoire			
Moyens financiers	€ € €	Investissement important pour le déploiement de parcs photovoltaïques		
Moyens humains	웃 웃			
Planning	Mise en place du plan de déploiement à partir de 2020, poursuite de l'installation de centrales solaires	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.10 Faire en sorte que les capacités de raccordement électriques sur les postes sources du territoire soient en adéquation avec les besoins dans le nouveau plan S3REnr			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée (Révision du plan en cours)	
Objectifs / enjeux	S'assurer de pouvoir mener à bien les projets d'énergie renouvelables électriques sur le territoire.			
Détails et étapes de mise en œuvre	Faire un état des lieux des zones éligibles avec le plan de déploiement pour dimensionner le besoin de renforcement des postes de transformation en fonction des projets et de la planification du territoire. Continuer à participer aux échanges avec Enedis et RTE pour la révision du S3REnr.			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	SEMEMA / CDCHS			
Partenaires/ financeurs	RTE / Enedis			
Difficultés de mise en œuvre	Travail multipartenariale, nécessité d'avoir un plan de déploiement des EnR pour bien évaluer les besoins de raccordement électrique			
Public cible	Gestionnaire de réseaux d'électricité			
Conséquences de l'inaction	Pas de capacités disponibles. Retard dans le déploiement des EnR électriques.			
Indicateurs et évaluation	Capacités réservées sur les postes de transformation du territoire			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	⊂			
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
				2024-2025



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.11 Développer les énergies renouvelables thermique (chaufferie bois avec ou sans réseau, géothermie sur nappe ou sondes, solaire thermique)			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Poursuivre le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Augmenter l'autonomie énergétique du territoire.			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Continuer à promouvoir auprès des communes le développement des EnRs dans la suite du contrat territorial de développement des énergies renouvelables passé avec l'ADEME.</p> <p>Etudier systématiquement l'opportunité de mise en place d'EnR avant le remplacement d'un appareil de combustion ancien ou la construction d'un bâtiment neuf par une commune du territoire.</p> <p>Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur (chaud et froid) à l'échelle des centres bourgs pour les bâtiments publics (écoles, mairie, gymnase, crèche, salle des fêtes) et privé gros consommateur (EHPAD, écoles ou collèges privés...) notamment à l'occasion de projet de rénovation de chaudière de bâtiment public.</p> <p>Identifier les installations pertinentes qui pourraient être raccordées à un réseau existant ou à créer (incluant les habitations résidentielles et les locaux tertiaires, industriels voisins) en ciblant prioritairement les chaudières fioul</p> <p>Engager les travaux d'installation des réseaux de chaleur et de raccordement des installations publiques en mutualisant les autres travaux potentiels (réseaux d'eaux, fibre...)</p> <p>Privilégier les EnR permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion.</p>			
Périmètre	Intercommunal/communal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	ADEME, Région, Département			
Difficultés de mise en œuvre	Diversité des EnR à étudier, Investissements parfois importants			
Public cible	Communes			
Conséquences de l'inaction	Des bâtiments publics qui coûtent cher en fonctionnement. Une mauvaise image vis-à-vis du public.			
Indicateurs et évaluation	Nombre de projet EnR mis en place sur des bâtiments communaux ou intercommunaux Production EnR du territoire			
Moyens financiers	€ € €	Investissement dans les EnR		
Moyens humains	웃 웃			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.12 Développer localement la production de combustibles renouvelables			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Produire les combustibles renouvelables localement			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Poursuivre le projet initié pour développer une installation de fabrication de pellets en utilisant des co-produits de l'industrie locale et une partie des déchets verts de déchèteries.</p> <p>Etudier la possibilité d'intégrer les sarments et résidus ligneux de la viticulture</p> <p>Evaluer le potentiel de production de plaquettes par les communes du territoire.</p> <p>Faire connaître les bonnes pratiques de production de plaquettes par les communes et déployer l'auto-production pour les chaudières communales.</p> <p>D'une manière générale, favoriser les porteurs de projets sur ce secteur.</p> <p>Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion</p>			
Périmètre	Intercommunal / Interdépartemental			
Porteur de l'action	CDCHS, sociétés de projets, communes			
Partenaires/ financeurs	ADEME, Région, AREC			
Difficultés de mise en œuvre	Volonté des élus et des agents chargés de l'entretien des espaces verts Espace nécessaire pour le stockage et le séchage des plaquettes			
Public cible	Communes			
Conséquences de l'inaction	Importation de combustibles fabriqués à l'extérieur du territoire, augmentant son cout et réduisant le bénéfice environnemental			
Indicateurs et évaluation	Nombre de communes produisant de la plaquette de bois Nombre de production locale de pellet			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	웃 웃			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X




Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.13 Développer le solaire thermique dans les entreprises et les logements			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Profiter de l'énergie gratuite du soleil Augmenter l'autonomie énergétique du territoire			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Utiliser le cadastre solaire présent sur le territoire pour communiquer sur le potentiel solaire thermique à destination des particuliers en poursuivant les actions de la maison de l'énergie > Identifier les installateurs qualifiés du territoire et les faire connaître > Prendre contact avec l'association/organisme fédérant les hébergements touristiques : hôtelleries, campings privés, hébergements estivaux pour faire connaître les solutions solaires thermiques et les opportunités pour les hébergements touristiques principalement utilisés l'été. > Sensibiliser les bâtiments (privés) grands consommateurs d'eau chaude sanitaire lors de réunions d'information à la sobriété relative à la consommation d'eau chaude et aux équipements d'énergie renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire. Anticiper et tenir compte des contraintes patrimoniales Anticiper le recyclage des panneaux solaires en fin de vie Lien avec l'action 2.6 pour la communication			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS, maison de l'énergie			
Partenaires/ financeurs	Communes, Ademe, aménageurs			
Difficultés de mise en œuvre	Difficulté de mobilisation des acteurs privés			
Public cible	Particuliers et entreprises			
Conséquences de l'inaction	Utilisation d'énergie fossile pour produire de la chaleur en été. Augmentation de la facture énergétique pour les entreprises et les particuliers			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'installations réalisées Production d'énergie solaire thermique			
Moyens financiers	€	Communication et sensibilisation		
Moyens humains	웃 웃			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Etude en cours	
Objectifs / enjeux	Produire du CSR à Clérac, à la place du centre de tri pour apporter à Calcia et autres entreprises (papetier à Angoulême : Papyrus) une énergie de substitution au fossile et compétitive			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1) identifier les gisements / les besoins en CSR et réduire les besoins de chaleur au maximum (cf ci dessous)</p> <p>2) mesurer notre capacité à produire du CSR à un coût inférieur ou égal au coût d'enfouissement des déchets (la collectivité est gagnante) et à un coût €/PCI compétitif pour les industriels</p> <p>3) Gouvernance : créer la société de projet, définir la place des collectivités dans cette société</p> <p>4) Mettre en place le projet</p> <p>Cette action devra être développée en cohérence avec les stratégies de sobriété énergétiques et de réduction des déchets à la source:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le plus possible les mesures de prévention et de réduction des déchets avant d'engager des éventuelles démarches de valorisation (énergétique) des déchets. - Favoriser les démarches de maîtrise de l'énergie et de la chaleur pour réduire les besoins au maximum - Sensibilisation à l'éco-conception et la sobriété. <p>Etudier la possibilité d'installation d'autres EnR sans source de combustion</p>			
Périmètre	Interdépartemental			
Porteur de l'action	Un partenariat public-privé entre la CDCHS, Calitom, Clérac, la SEMEMA, Suez, Ademe			
Partenaires/ financeurs	Calcia, Calitom Suez			
Difficultés de mise en œuvre	> Partenariat public/privé, montage de la gouvernance			
Public cible	Entreprises			
Conséquences de l'inaction	> déchets enfouis => augmentation de la TGAP => augmentation de la TEOM > pas de création d'emploi à Clérac > risque pour l'entreprise : être moins compétitive que ses concurrents : risque de baisse des emplois			
Indicateurs et évaluation	> Mise en œuvre de l'étude de mise en place de la filière (oui/non) > Tonnes de déchets détournés vers une valorisation en CSR (tonnes/an)			
Moyens financiers	€ € €	créer la société -> apport en capital à définir		
Moyens humains	웃 웃	> étude de marché > ingénierie pour la construction d'une usine		
Planning	2020-2023	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	



Vers un territoire sobre et qui développe ses Enrs				
Intitulé de l'action proposée	2.15 Organiser des évènements transition énergétique à destination des entreprises			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Sensibiliser les entreprises à la problématique de la transition énergétique			
Détails et étapes de mise en œuvre	Organiser une rencontre des Industriels de la Haute Saintonge lors de la semaine de l'industrie sur le thème Transition énergétique Echanger sur la maîtrise de l'énergie, le développement des Enrs, le télétravail, les plans de déplacements entreprises, l'économie circulaire, les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale, les consommations d'eau, la qualité de l'air et la gestion des déchets.			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Maison de l'énergie, CCI, associations d'entreprises, gestionnaire de ZAC			
Difficultés de mise en œuvre	Difficulté de mobilisation des acteurs privés			
Public cible	Entreprises			
Conséquences de l'inaction	Pertes de compétitivité pour les entreprises. Pertes d'emploi			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'évènements organisés Nombre d'entreprises participantes			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	⏰			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



**Axe 3 : Vers un territoire qui
développe un nouveau mode de
mobilité**



Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité				
Intitulé de l'action proposée	3.01 Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > équiper les différents bassins de vie pour favoriser les déplacements > Apporter une réponse à l'enjeu de la mobilité en milieu rural 			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Définir les emplacements des futures bornes en fonction des usages constatés et des usages supplémentaires qui pourraient émerger (centre ville, aires de covoiturage, ombrières...) > Développer l'offre des parkings privés : grandes surfaces, lieux de spectacles, stades en privilégiant l'installation sur du foncier déjà artificialisé (ou pollué, dégradé) afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols > Etudier la possibilité d'insérer cette réflexion dans le cadre d'un schéma directeur de la mobilité 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Syndicat Départemental d'électrification / CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Le syndicat, Les collectivités, les entreprises			
Difficultés de mise en œuvre	La monétique et la disponibilité du réseau			
Public cible	Grand public			
Conséquences de l'inaction	Frein au déploiement des véhicules électriques réchauffement climatique			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de bornes sur le territoire (Nombre cumulé) > distance maximale entre 2 bornes sur le territoire (km) 			
Moyens financiers	€ €	<ul style="list-style-type: none"> > Coût des bornes > Abonnement correspondant 		
Moyens humains	⌘			
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
				2024-2025
				X



Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité				
Intitulé de l'action proposée	3.02 Promouvoir les déplacements à vélo			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée	
Objectifs / enjeux	Développer / favoriser la pratique du vélo pour les déplacements			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > diagnostic des pistes cyclables existantes, identifier les besoins > établir un schéma directeur de déploiement (schéma directeur mode doux) qui répond aux besoins et priorise la mise en place des nouvelles pistes > inscription dans les documents d'urbanisme pour réaménager les espaces de circulation au profit des modes doux > Déployer des lieux de parking sécurisés pour vélos sur des surfaces déjà artificialisées aux endroits opportuns (centre bourgs, grands équipements, aires de covoiturage...) > Favoriser les déplacements domicile-travail à vélo des salariés du privé et des agents territoriaux 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	les communes, le département			
Difficultés de mise en œuvre	> Taille importante du territoire, distance entre les bourgs			
Public cible	Grand public			
Conséquences de l'inaction	<ul style="list-style-type: none"> > plus de voitures dans les centre villes > Augmentation du trafic > manque de place de parking > qualité de l'air 			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > kilomètre de pistes cyclables > Réalisation d'un schéma directeur mode doux 			
Moyens financiers	€ € €	Aide du département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe		
Moyens humains	웃 웃	Chargés de missions de la CDCHS		
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
				2024-2025
				X



Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité				
Intitulé de l'action proposée	3.03 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action en cours	
Objectifs / enjeux	Faciliter, sécuriser et organiser l'autostop pour augmenter son usage, diminuer le nombre de véhicules sur les routes et apporter une nouvelle solution de mobilité			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Etat des lieux :</p> <p>Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé, qui a pour but de désenclaver les populations des communes rurales et de lutter contre l'autosolisme.</p> <p>Une chargée de mission a déjà été recrutée et le projet a été présenté à tous les maires et des réunions d'informations auprès des secrétaires de mairie ont eu lieu en novembre 2019 (113 communes représentées).</p> <p>En décembre 2019, 100 communes ont pris l'arrêté autorisant Rezo Pouce et des panneaux seront posés par les agents communaux à partir de janvier 2020.</p> <p>Suite à donner :</p> <p>Poursuivre la discussion en cours avec le département pour l'implantation de poteaux sur les voies départementales et l'utilisation des arrêts de bus pour la prise en charge de passagers.</p> <p>Communiquer et animer le réseau, notamment auprès des entreprises et des collectivités pour favoriser l'auto-stop pour les déplacements domicile-travail.</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	Communes, Département, Région			
Difficultés de mise en œuvre	Communication auprès de la population pour faire connaître le dispositif et qu'il rentre dans les habitudes			
Public cible	Grand public			
Conséquences de l'inaction	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'arrêts Rezo Pouce Nombre d'utilisateurs du service			
Moyens financiers	€	Cout des panneaux et de la communication		
Moyens humains	웃 웃	Chargé de missions de la CDCHS		
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
				2024-2025
				X



Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité				
Intitulé de l'action proposée	3.04 Développement de l'usage du covoiturage et des solutions d'auto-partage			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > Limiter le nombre de voiture, > Exemplarité de la collectivité > Apporter une réponse à l'enjeu de la mobilité en milieu rural 			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser le covoiturage pour les trajets domicile-travail et lors de manifestations ou de réunions des communes et de l'intercommunalité (par ex : conseil communautaire) -> systématiser les liens vers une plate forme de covoiturage lors de l'invitation à des réunions > Évaluer les besoins en termes d'aires de covoiturage par rapport à l'existant (nombre, localisation...) Multiplier les aires de covoiturage en privilégiant l'installation sur des surfaces déjà artificialisées, dégradées, des parkings existants afin d'éviter la consommation d'espace > Faire un retour d'expérience sur l'entreprise "Proloisirs" à Pons qui finance des Zoé (VE) à ses salariés pour les déplacements quotidiens + week end et communiquer sur les résultats (couts, économie, satisfaction des salariés...) > Etudier l'opportunité et expérimenter la mise en place de voitures électriques en location de courte durée couplés à des ombrières photovoltaïque pour la recharge. 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS/Communes			
Partenaires/ financeurs	Communes, Département, Région			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	élus, agents et grand public			
Conséquences de l'inaction	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'aires de covoiturage Pourcentage d'invitation au covoiturage lors des évènements organisés par les communes et l'intercommunalité			
Moyens financiers	€ €	Communication sur le covoiturage Autopartage : cout d'installation et d'entretien des véhicules		
Moyens humains	웃			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité				
Intitulé de l'action proposée	3.05 Améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire Créer la gare LGV de Neuvicq pour désengorger Bordeaux			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Etude en cours	
Objectifs / enjeux	Faciliter l'usage des transports en commun			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Développer le transport collectif vers les gares de St Aigulin, Montendre, Jonzac aux horaires des trains (du travail ou écoles) vers et en provenance de Bordeaux et Angoulême après étude précise du nombre potentiel d'utilisateurs > Favoriser la multimodalité avec des aménagements cyclables (voie, parking, ...) et la possibilité de transporter le vélo dans le train > Harmoniser les horaires entre train et car pour faciliter l'usage du train et des transports en commun > Mettre en place 2 arrêts/jour à Neuvicq (matin/soir) pour desservir Paris sans descendre sur Bordeaux 			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	SNCF, Région, communes			
Difficultés de mise en œuvre	Coût des transports en commun. Fort impact de la modification des horaires pour les salariés et les scolaires. Multiples interlocuteurs			
Public cible	Particuliers			
Conséquences de l'inaction	Plus de voiture, pas de solution de mobilité pour les publics sans voiture personnelle			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'heure modifiés pour être en cohérence avec les horaires de train Part modale du transport en commun			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	⊘			
Planning	Etude en 2020-2021, mise en place à partir de 2022	2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X



**Axe 4 : Vers un territoire qui s'adapte
au changement climatique**



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.01 Réaliser un diagnostic des potentiels d'adaptation du territoire			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	<p>Répertorier les grandes zones et types de productions (agriculture, pêche, industries, forêt). Connaître forces et faiblesses du territoire. Définir des plans d'action localisés</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>La prise en compte des dérèglements climatiques et des politiques d'adaptation est question de diagnostic et de ressenti. Les connaissances et ressentis de cette problématique sont très variés. Cette diversité est à prendre en compte, notamment par la diffusion d'une information accessible et sourcée</p> <p>1/ Elaboration et envoi d'un questionnaire aux communes dans un objectif de diagnostic des capacités et potentiels d'adaptation du territoire : confort thermique estival des bâtiments et zones urbaines, capacité à faire face aux aléas de type canicule ; état de la ressource en eau, capacités naturelles de gestion des précipitations (zones humides, protection des milieux, végétalisation urbaine, zones non imperméabilisées en milieu urbain...) et freins à sa bonne gestion (imperméabilisation, cours d'eau modifiés) ; capacité de résilience du secteur agricole et forestier, des pratiques de productions agronomiques et forestières du territoire ; capacité de résilience de la biodiversité (déclin d'espèces végétales locales, espèces envahissantes/invasives, potentiellement allergènes), identification des vulnérabilités économiques, sanitaires et industrielles.</p> <p>Ce questionnaire pourra également solliciter les communes sur les ressentis perçus du changement climatique par les habitants et les élus, sur sa réalité, leurs inquiétudes et leurs propositions</p> <p>2/ Installation d'un comité de pilotage de suivi du diagnostic. Ce comité de pilotage, pour un partage et une mobilisation optimale sera ouvert aux parties prenantes</p> <p>3/ Dans ce cadre, une Collaboration avec les instituts de recherche agronomique sera recherchée, en lien avec les actions 4.4, 4.5 et 4.6</p> <p>4/ Sur la base du diagnostic et des retours des citoyens, proposer des mesures ou actions permettant l'adaptation des communes au changement climatique (bâtiment, aménagements...).</p> <p>Exemples d'actions visant l'adaptation des aménagements, infrastructures et équipements au changement climatique adaptés au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des bâtiments et zones urbaines : améliorer le confort thermique estival des bâtiments (matériaux, murs/toitures végétalisés), favoriser la végétation en ville pour créer des îlots de fraîcheur (en tenant compte de l'enjeu pollen) ; - Gestion des eaux pluviales : favoriser l'infiltration des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols, protéger voir étendre les milieux humides qui permettent le maintien biologique dans les cours d'eau en période d'étiage ; - Santé : optimiser les plans canicules dans les communes, prévenir et gérer la propagation d'espèces allergènes. 			
Périmètre	Communes et CDCHS			
Porteur de l'action	Département ou Région			
Partenaires/ financeurs	Cantons et communes			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	Communes			
Conséquences de l'inaction	Risques financier et économique pour la collectivité et pour les entreprises et exploitations. Risques sanitaires Perte d'attractivité et d'habitants			
Indicateurs et évaluation	Moyens mis en place Taux de retour des questionnaires			
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique		
Moyens humains	☺	Chargés de missions de la CDCHS en collaboration avec la Région ou le Département		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.02 Végétaliser les espaces publics avec des essences locales et adaptées au futur climat			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Améliorer le confort d'été, s'adapter à la hausse des températures et éviter les îlots de chaleur Favoriser la biodiversité et les corridors écologiques			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>> Favoriser et développer la végétalisation des toitures, des murs, des accotements de voirie, des pieds d'arbre, des pieds de façade, des talus, des places, des parkings, des cimetières... sous forme d'arbres et arbustes d'ornement, mais aussi d'arbres fruitiers, de plantes comestibles, d'herbes aromatiques, de prairies fleuries, de mousses...</p> <p>> Améliorer le confort d'été des espaces publics en les végétalisant pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur : prévoir ces zones vertes, voire des îlots non aménagés dans les documents d'urbanisme (PLU) lors de leur révision et dans les opérations d'aménagement. Cela rejoint l'objectif de limiter l'artificialisation des sols. On pourra également faire du lien avec les cahiers des charges du label "Villes et villages fleuris".</p> <p>> Privilégier les essences locales, faiblement consommatrices d'eau, évitant les pollens et non/peu allergène. La gestion différenciée et les semis issus de l'agriculture biologique seront privilégiés. Ainsi, les périodes de tonte, de fauche et de taille (voire d'abattage, si nécessaire) devront éviter les périodes de reproduction des espèces qui vivent dans ces milieux (oiseaux, batraciens...). L'interdiction des produits phytosanitaires doit être respectée. Les déchets verts pourront être valorisés (compost, paillis...). Les bâches seront évitées et remplacées par des paillis ou des plantes vivaces. Proposer des formations au personnel des services espace vert des communes.</p> <p>> En zone agricole, encourager les communes à planter des haies le long des chemins ruraux et à préserver les ripisylves (bords de rivières) et les maintenir végétalisées.</p> <p>> Les jardinières et les pieds de façade pourront faire l'objet d'une gestion participative, avec les riverains, les associations et/ou les écoles voisines.</p> <p>> Une communication pédagogique sera par ailleurs prévue à destination des habitants qui ne verraient là que des "mauvaises herbes", pour qu'ils comprennent les enjeux (préservation de la biodiversité, limitation du risque inondation, amélioration du confort d'été...) : petit panneau, article dans les publications des collectivités, réunion d'information...</p> <p>> Protéger les haies, espaces verts et zones humides dans les zones urbanisées via les documents d'urbanisme (zonage de protection...)</p> <p>Reconquérir des sols et friches urbaines ou industrielles susceptibles de présenter un potentiel de recueil de biodiversité.</p> <p>> Adaptation de l'habitat (matériaux favorisant l'inertie thermique, toitures et murs végétalisés) et des espaces urbains, et intégrer des dispositions permettant de le faire dans les cahiers dédiés aux aménageurs et les documents d'urbanisme.</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Communes			
Partenaires/ financeurs	CDCHS, associations environnementales			
Difficultés de mise en œuvre	Moyens financiers, moyens humains, connaissance du climat futur			
Public cible	Services espaces verts, habitants			
Conséquences de l'inaction	Augmentation des îlots de chaleur urbain, augmentation des allergies			
Indicateurs et évaluation	Surfaces nouvelles d'espaces verts Budget consacré aux espaces verts			
Moyens financiers	€ €	Selon les projets, en partie déjà dans le budget espace vert des communes		
Moyens humains	웃 웃	Service Espace vert des communes		
Planning	Sensibilisation des services espaces verts et des habitants : 2020-2021, mise en œuvre : 2022-2025	2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.03 Economiser la ressource en eau			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Réduire les risques des aléas climatiques Economiser la ressource Préserver et améliorer le cycle de l'eau			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Sensibiliser à la réduction des consommations (gestes et équipements économes, changement de pratiques en agriculture, arrosage des espaces verts...)</p> <p>2/ Evaluation des besoins en eau dans leurs différents usages et les différents secteurs</p> <p>3/ Identification d'un scénario de réduction de la pression sur la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'infiltration des eaux de pluies en milieu rural : développement des surfaces agro-écologiques. - Favoriser l'infiltration des eaux de pluies en milieu urbain : perméabilisation des nouveaux projets d'aménagement et d'équipement (garder des sols perméables, intégrer l'outil coefficient de biotope dans les documents d'urbanisme et les prescriptions aux aménageurs, et désartificialisation urbaine (revêtements des parkings, cours d'écoles, places...permettant l'infiltration)) - Améliorer la gestion de l'eau (stockage issu de la géothermie et dimensionnement des stations d'épuration) et développer la récupération d'eau de pluie (favoriser les usages permettant d'infiltrer cette eau dans les sols : arrosage potager etc) et la gestion des eaux pluviales à la parcelle <p>En amont, un travail collaboratif des services techniques des collectivités dans la sensibilisation, l'identification et la mise en œuvre des solutions techniques, et des outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme</p> <p>Action à articuler en cohérence avec les actions 4.2 et 4.4</p>			
Périmètre	Communes et CCHS			
Porteur de l'action	CCHS			
Partenaires/ financeurs	Chambre d'agriculture Agence de Bassin			
Difficultés de mise en œuvre	Diversité des usagers et de leurs usages Niveau d'acceptabilité			
Public cible	Habitants Aménageurs Services techniques Agriculteurs			
Conséquences de l'inaction	Augmentation des risques naturels et des conséquences financières (inondations et sécheresse) Dégradation qualité de l'eau			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'équipements installés Prise en compte dans les prescriptions et documents d'urbanisme (coefficient de biotope, obligation de gestion) Nombre d'actions de mise en place de surfaces agro-écologiques Nombre d'actions de mise en place de perméabilisation			
Moyens financiers	€ à € € €	> Coût des équipements de récupération > Coût des opérations de perméabilisation		
Moyens humains	☞	Ingénierie dédiée Transversalité des services		
Planning	2020 à 2025	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.04 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation des semences, des variétés > Modification des méthodes culturales (couvert végétal) > Gestion de l'irrigation et de l'arrosage > Préservation des ressources eau : préserver et améliorer le cycle de l'eau > Réduire les risques des aléas climatiques 			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Etat des lieux et diagnostic vulnérabilité qui peuvent être mutualisés dans le cadre de l'action 4.5 ; et identification des techniques, solutions et modèles adaptés au territoire</p> <p>2/ Plan de diffusion et de partage des résultats et de sensibilisation sur la base des étapes précédentes et de solutions mises en œuvre sur des exploitations et sur d'autres territoires, relatives à : la réduction de l'irrigation, le choix des variétés et espèces (développer des cultures moins consommatrices d'eau), les surfaces agro-écologiques, les techniques de paillage et de couvert végétal,... pour ménager les nappes et affronter les risques climatiques</p> <p>3/ Parallèlement, identification des dispositifs d'accompagnement des exploitants en collaboration avec la Chambre d'Agriculture</p> <p>Le choix des techniques, des variétés et des espèces pourra s'opérer également en articulation avec d'autres enjeux climatiques et biodiversité pour leurs bénéfices relatifs aux pollens et pollinisateurs, au sol et à ses amendements, aux espèces mellifères...</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Chambre d'agriculture Agence de Bassin AgroBio Enseignement agricole			
Difficultés de mise en œuvre	Conduite de changement et niveau d'acceptabilité			
Public cible	Agriculteurs			
Conséquences de l'inaction	Pénurie de la ressource en eau Assèchement des nappes Pertes de rendements			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Nombre d'actions menées Evolution de la ressource			
Moyens financiers	€	Pas de moyens spécifiques		
Moyens humains	웃	Chargé de missions de la CCHS en collaboration avec la Chambre d'agriculture		
Planning	2020-2021 pour les études		2020-2021	2022-2023
	2021-2025 pour la mise en œuvre			X
				X



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.05 Sensibiliser et proposer des formations aux agriculteurs et aux jeunes agriculteurs sur les nouvelles pratiques culturales			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation des semences, des cépages > Modification des méthodes culturales (labour / non labour) > Gestion des produits phytosanitaire > Revenir à des fondamentaux de méthodes agricoles > Préservation des ressources eau et sols 			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Etat des lieux avec la Chambre d'agriculture, syndicats agricoles et coopératives aux fins d'identification de : l'adéquation de l'offre et de la demande ; de l'offre avec les enjeux climatiques (bio, permaculture, intrants, eau, séquestration, adaptation...) ; des conditions d'accès et d'accompagnement aux MAEC/paiements pour services environnementaux ; des meilleures opportunités quant à l'engagement dans de nouvelles pratiques (transmission, extension, installation) ; les éventuelles modifications de règles de la SAFER dans ces situations</p> <p>2/ Identification et mise en avant d'exploitations exemplaires par rapport à l'enjeu par la mise en valeur de la viabilité économique (et de ses conditions), par la revalorisation professionnelle et par les co-bénéfices pour les sols, l'air, l'eau et la séquestration carbone.</p> <p>3/ Elaboration d'un plan d'accompagnement d'une première "promotion" d'exploitants en extension, reprise et/ou installation</p> <p>3/ Encourager les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux, notamment de la restauration collective et par la mise en place de lieux de vente de proximité, favorisant le contact direct producteur-consommateur et leur compréhension mutuelle des contraintes et opportunités de la transition agricole</p> <p>4/ Sensibiliser et favoriser le changement de pratiques lors de la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs (agriculture biologique, pratiques utilisant moins d'intrants et d'eau, pratiques favorisant la séquestration carbone, plantation et conservation de haies et de prairies)</p> <p>5/ Sensibiliser le secteur agricole aux émissions d'ammoniac et présenter des mesures participant à les réduire (couverture de fosses, pratiques d'épandage, alimentation...)</p> <p>Favoriser la rencontre sur le terrain et la transparence dans la mise en valeur d'une exploitation exemplaire (temps de formation, de transition et de travail, bilan d'exploitation et modèle économique, évolution du métier, co-bénéfices...)</p> <p>Le travail sera piloté par la CCHS, en collaboration étroite avec la CA et la SAFER, pour orienter l'animation et les formations vers les thématiques cohérentes avec le PCAET (séquestration carbone, adaptation au CC,...)</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture			
Partenaires/ financeurs	INRA et la recherche en général. Agrobio 17. CDCHS Enseignement agricole			
Difficultés de mise en œuvre	Conduite de changement et niveau d'acceptabilité Modèle économique pendant la transition			
Public cible	Agriculteurs			
Conséquences de l'inaction	Développement de la dépendance des agriculteurs (pétrole, semence...) Augmentation des risques face aux aléas climatiques et financiers Détérioration de l'image			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'agriculteurs formés Nombre d'actions menées Taux de conversion (exploitations et surfaces) Lieux de vente directe Image de l'agriculture améliorée			
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique		
Moyens humains	☞	Chargé de missions de la Chambre d'agriculture		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.06 Favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Apprivoiser le concept Augmenter la capacité de stockage et améliorer le bilan carbone territorial Adapter le modèle agricole Valorisation du stockage et de ses sous-produits			
Détails et étapes de mise en œuvre	1/ Identifier et cartographier le stockage carbone sur le territoire, principalement en dehors des TVB 2/ Sensibiliser aux techniques de stockage, à leur appropriation et leur bénéfices, et les développer afin d'accroître la séquestration carbone sur le territoire (développement/maintien des prairies et des haies bocagères notamment) 3/ Identifier les aides techniques et financières, et les expériences exemplaires en s'appuyant notamment sur les résultats de Carbocage (marché du carbone, expérimentation Chambre d'Agriculture Bretagne et Pays de la Loire). Action en articulation avec les actions : 4.5 et 4.7 Etudier la meilleure valorisation économique de l'exploitation des éleveurs (label qualité, terroir, co-bénéfices...) dans un contexte de développement du stockage carbone (co-bénéfices) Favoriser l'implantation de haies en utilisant le fonds de financement départemental- EVA 17			
Périmètre	Communes et CDCHS			
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture			
Partenaires/ financeurs	CDCHS			
Difficultés de mise en œuvre	L'augmentation de la prise en compte du stockage carbone en agriculture est une des facettes de l'évolution des pratiques agricoles en général, et de son occupation du sol (part de la prairie dans l'assolement, couverts végétaux...)			
Public cible	Agriculteurs			
Conséquences de l'inaction	Erosion et appauvrissement des sols et de la biodiversité) Augmentation des impacts climatiques			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'action en faveur du stockage Surfaces et linéaires (haies, agroforesterie, prairies et surfaces enherbées...)			
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique		
Moyens humains	☺	un chargé de mission de la Chambre d'agriculture		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.07 Communiquer, sensibiliser le grand public sur le stockage carbone			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Améliorer la capacité d'adaptation et le bilan carbone territorial			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Opération d'information et de sensibilisation à la notion de stockage carbone et du cycle du carbone</p> <p>2/ Diffuser le diagnostic de l'action 4.6</p> <p>3/ Opération de diffusion des pratiques favorables au stockage carbone (plantations, choix des essences, mode de gestion, conservation des haies (et intégration dans l'aménagement urbain), conservation des espaces verts, toitures et murs végétalisés participant également à lutter contre les îlots de chaleur...)</p> <p>En valorisant les co-bénéfices : captation poussière, rétention eau, fertilisation du sol, biodiversité, régulation thermique, paysage et cadre de vie...</p> <p>En mettant en avant les solutions qui contribuent à moins produire de carbone et mieux le stocker et les valorisations possibles : fruits, bois, compost, miel...</p>			
Périmètre	Communes et CDCHS			
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture			
Partenaires/ financeurs	<ul style="list-style-type: none"> > la chambre d'agriculture, > CRPF (centre régional de la propriété forestière) > Chambre des métiers, CAPEB..., Secteur bâtiment : chambre de commerce 			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	Habitants Communes			
Conséquences de l'inaction	Accélération des effets du changement climatique			
Indicateurs et évaluation	Nombre de citoyens sensibilisés Nombre d'actions particulières mises en oeuvre Supports de communications			
Moyens financiers	€	Pas de moyen financier spécifique		
Moyens humains	☞	un chargé de mission		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.08 Structurer une filière bois durable (filiale bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée via Saintongebois et subvention de la CDCHS pour l'amélioration du foncier forestier	
Objectifs / enjeux	Mettre en valeur le patrimoine forestier			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>> Dynamiser la gestion forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre le morcellement et la parcellisation (aménagement foncier, échanges et cessions de petites parcelles, regroupement des propriétaires (association, groupement forestier), incorporation des BVSM au domaine des communes, - sensibiliser les propriétaires forestiers, les élus et le grand public à l'exploitation et la régénération de la forêt (visite de chantiers exemplaires, communication). - améliorer la desserte forestière (création, réfection de pistes forestières et chemins ruraux) - intégrer les enjeux de biodiversité et TVB dans la gestion forestière <p>> Prendre en considération la filière forêt-bois dans l'ensemble des documents d'aménagement (SCOT, PLU...).</p> <p>> Promouvoir l'utilisation du bois et des éco-matériaux dans la construction et la rénovation des bâtiments publics et privés.</p> <p>> Développement du bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les chaudières bois collectives permettant une meilleure combustion. - Particuliers : cibler les chaudières bois peu performantes (foyers ouverts,...) et chaudières fioul pour le remplacement avec des chaudières de type Flamme Verte 7 Etoiles pour une amélioration globale de la qualité de l'air. <p>- Sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la combustion</p> <p>> Développer la gestion forestière durable pour une meilleure prise en compte de la biodiversité (fréquence de coupes et tailles en cohérence avec les cycles biologiques, assurer le renouvellement de la ressource, éviter les monocultures, ne pas supprimer tous les arbres morts/troncs creux...).</p> <p>Les pratiques suivantes seront évitées afin de limiter un éventuel impact négatif sur les sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe forestière, éclaircie/coupe rase : Carrières de Bellevue - Élimination des arbres morts ou dépérissant : Carrières de Bellevue - Élimination des haies et bosquets ou broussailles : Vallée de la Charente moyenne et Seugnes ; Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran - Élimination du sous-bois : Carrières de Bellevue - Gestion des forêts et des plantations et exploitations : Vallée de la Charente moyenne et Seugnes ; Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran - Plantation forestière en milieu ouvert ou en terrain ouvert (espèces allochtones) : Marais et falaises de coteaux de Gironde ; Landes de Touvérac-Saint Vallier ; Landes de Montendre. <p>En cas de nouvelles plantations ou d'exploitation de la ressource, les forêts et bois situés hors zones Natura 2000 seront privilégiées afin d'éviter tout impact sur ces sites.</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	CNPF, DDTM, Alliance Forêt Bois, Logitic Bois Energy, SAFER, Propriétaires, Elus, ADEME			
Difficultés de mise en œuvre	Diversité et nombre des propriétaires forestiers. Diversité des usages de la forêt et du bois			
Public cible	Propriétaires forestiers, Elus, Communes, Grand Public			
Conséquences de l'inaction	Vieillessement des peuplements, difficulté de régénération, dépérissements, perte de valeur. Perte de biodiversité, augmentation de la monoculture.			
Indicateurs et évaluation	Surface améliorée, Surface exploitée et régénérée, Volume exploité, Nombre de réunions organisées, Nombre de document de gestion durable			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	웃 웃	Chargé de mission forêt-filière bois		
Planning	Poursuite et renforcement des actions en cours	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	X



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.09 Communiquer et former les artisans et les maitres d'oeuvre sur les éco-matériaux			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	Favoriser la bonne mise en oeuvre des éco-matériaux			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>> S'appuyer sur les actions déjà menées par la maison de l'énergie pour la promotion des éco-matériaux, par exemple la fête de l'énergie.</p> <p>> Organiser régulièrement des ateliers dédiés aux professionnels avec des retours d'expérience/échanges de bonne pratiques (énergie, récupération d'eau, matériaux biosourcés).</p> <p>> Développer les formations (ex : chevanceaux MFR) pour la mise en oeuvre des éco-matériaux sur le territoire</p>			
Périmètre	Intercommunal			
Porteur de l'action	Chambre des métiers			
Partenaires/ financeurs	CDCHS, communes, CAPEB			
Difficultés de mise en œuvre	Méconnaissance et diversité des éco-matériaux disponible. Surcout par rapport aux matériaux conventionnels.			
Public cible	Artisans et maitre d'oeuvre			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de formations proposées Nombre de professionnels formés			
Moyens financiers	€ €	Communication, Coûts des sessions de formation auprès d'un établissement spécialisé		
Moyens humains	☺			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique				
Intitulé de l'action proposée	4.10 Etudier la mise en place d'une filière de production d'éco-matériaux sur le territoire			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Nouvelle	
Objectifs / enjeux	Diagnostiquer et optimiser les ressources locales Développement économique : accompagner le développement de filières			
Détails et étapes de mise en œuvre	1/ Etude des facteurs de développement d'une filière territoriale d'éco-matériaux 2/ Sensibiliser les entreprises à l'utilisation de ces produits (bénéfices et opportunités) 3/ Identification du foncier propice à cette production dont le recensement des ressources en terre crue pour faciliter l'implantation d'entreprises fabriquant des briques de terre crue 4/ Favoriser leur utilisation : clauses des marchés publics, formation et information des professionnels, documents d'urbanisme Cette action gagnera à s'articuler avec l'action 4.8 et 4.9 aux fins de mutualisation de moyens			
Périmètre	CDCHS			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	CCI Chambre des métiers Chambre d'Agriculture Maison de l'énergie			
Difficultés de mise en œuvre	Diversité des profils des parties prenantes			
Public cible	Agriculteurs et entreprises			
Conséquences de l'inaction	Dépendance au coût des matières (marché mondial)			
Indicateurs et évaluation	Constitution d'une offre locale Nombre d'entreprises proposant une offre de production ou d'utilisation d'éco-matériaux			
Moyens financiers	€	Mutualisation avec les actions liées		
Moyens humains	☞	BE ou mobilisation d'un agent en charge de l'étude des potentiels de développement		
Planning	2020-2022	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X	X	



Axe 5 : Vers un territoire préservé ou il
fait bon vivre



Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre				
Intitulé de l'action proposée	5.01 Eduquer et sensibiliser les scolaires et les consommateurs à la réalité de la production agricole			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle	
Objectifs / enjeux	<p>Cette action doit contribuer à (re)nouer de la confiance entre les producteurs et les consommateurs et à rapprocher leurs points de vue et leurs attentes</p> <p>> Amélioration de l'image de l'agriculture</p>			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Plan de communication : fermes ouvertes, dans les écoles, avec les associations Education et sensibilisation des scolaires et des consommateurs</p> <p>1. Réalisation d'un annuaire territorial d'agriculteurs volontaires, couvrant l'ensemble des modèles agronomiques (bio et conventionnel, petites et grandes surfaces, spécialisés/polyculture élevage...) et des associations</p> <p>2. Elaboration d'un (carto)guide des exploitations et des marchés de producteurs locaux</p> <p>3. Organisation de journées "portes ouvertes" (présentation de l'exploitation aux visiteurs) ou sur demande avec les scolaires</p>			
Périmètre	CDCHS et communes			
Porteur de l'action	CDCHS/Chambre d'agriculture			
Partenaires/ financeurs	CDCHS / Agriculteurs			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	Citoyens, scolaires			
Conséquences de l'inaction	Affaiblissement de l'image des agriculteurs			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'opérations organisées, Nombre de visiteurs			
Moyens financiers	€	Pas de moyens spécifiques, mobilisation communication des partenaires		
Moyens humains	☞	Un chargé de mission de la Chambre d'agriculture		
Planning	2020-2021	2020-2021	2022-2023	2024-2025
		X		



Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre				
Intitulé de l'action proposée	5.02 Protéger et restaurer les zones humides			
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action engagée dans le SCOT et les PLU	
Objectifs / enjeux	Maintenir la ressource en été tout en améliorant sa qualité et la préservation de la biodiversité			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>La prise en compte des zones humides dans les documents réglementaires (Intégrer et protéger les zones humides dans le zonage naturel N (ou N indicé) au sein des PLU dans la trame verte et bleue et dans les cahiers de prescription des aménageurs (ZAC,...)) facilitera l'action et la sensibilisation. Les structures scientifiques et naturalistes seront associées à la mise en œuvre de l'action</p> <p>1/ Dispositif de sensibilisation au rôle des milieux humides 2/ Identification des aides techniques et financières (communautaires, nationales et régionales) en faveur de l'action pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Augmenter le nombre et la taille des surfaces agro-écologiques (fossés/talus/bandes enherbées...) > Restaurer certaines zones humides disparues > Réhabiliter les prairies > Renforcer les contrôles > l'éco-gestion des cours d'eau, plans d'eau et des étiages <p>3/ Diffusion du recueil de ces accompagnements et de bonnes pratiques</p>			
Périmètre	CDCHS			
Porteur de l'action	CDCHS, via le technicien rivières,			
Partenaires/ financeurs	OFB Syndicat des Rivières Conseil régional (via MAE) DDTM Agriculteurs Garde-pêche et chasse Agence de Bassin			
Difficultés de mise en œuvre	Le coût de certaines études (expertise scientifique naturaliste, cartographie fine, inventaires) Tension foncière et concurrence des usages Image des zones humides (putréfaction, moustiques, risque, inutilité...)			
Public cible	Propriétaires fonciers Aménageurs Communes			
Conséquences de l'inaction	Manque d'eau en été Dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité Assèchement des sources			
Indicateurs et évaluation	Niveau de prise de conscience Prise en compte dans les documents de planification et les prescriptions d'aménagement Evolution du taux de zones humides Nombre d'actions favorables			
Moyens financiers	€ €	Mobilisation de la GEMAPI et des MAE		
Moyens humains	☺	Existant, mais renforcement des contrôles Techniciens de rivières		
Planning			2020-2021	2022-2023
			X	X
				2024-2025
				X



Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre				
Intitulé de l'action proposée	5.03 Mettre en place le plan de prévention des déchets pour réduire les déchets et développer le taux de recyclage			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	Actions en cours	
Objectifs / enjeux	Réduire les ordures ménagères résiduelles Réduire les tonnages de déchets produits par habitant Détourner les biodéchets des ordures ménagères			
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place l'extension des consignes de tri sur les emballages pour augmenter le taux de recyclage > Développer le compostage collectif et promouvoir le compostage domestique > Lutter contre le gaspillage alimentaire > Développer de nouvelles actions de prévention des déchets > Accompagner les professionnels dans la réduction et le tri des déchets > Accompagner l'économie sociale et solidaire dans le réemploi > Favoriser l'économie circulaire dans les zones d'activités 			
Périmètre	Tout le territoire de la Haute-Saintonge			
Porteur de l'action	Service déchets			
Partenaires/ financeurs	ADEME			
Difficultés de mise en œuvre	Communication importante à réaliser			
Public cible	Administrés Ecoles Entreprises			
Conséquences de l'inaction	Augmentation de la quantité de déchets, Gaspillage de ressources			
Indicateurs et évaluation	kg/hab d'OMR, de CS et de DMA			
Moyens financiers	€ €			
Moyens humains	웃 웃 웃	5 ETP		
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X



Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre					
Intitulé de l'action proposée	5.04 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logement, bureau...)				
Priorité de l'action	★★★	Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle		
Objectifs / enjeux	Air sain pour les enfants et les usagers contribuant à leur bon état de santé				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Etat des lieux des locaux (VMC, peintures, mode de chauffage, produits d'entretien...) ; cours et abords immédiats des écoles ; environnement moins proche (y compris végétal)</p> <p>2/ Définir les priorités (secteurs, produits...)</p> <p>3/ Mobiliser les parties prenantes (voisins, entreprises, personnel, etc...)</p> <p>4/ Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation (ventilation, aération régulière des locaux, en particulier après l'utilisation de produits d'entretien...) en capitalisant sur les retours d'expériences et bonnes pratiques disponibles (cf projet Impact'air -Ville de la Rochelle - visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches, les maternelles et les écoles élémentaire)</p> <p>Supprimer ou réduire les sources de pollution (discussion avec les voisins, arrachage des allergènes, utilisation de produits moins émissifs....) ;</p> <p>Compenser par diverses mesures (ventilation/aération; adaptation du bâti : végétalisation interne, zone tampon externe, de protection végétale...)</p> <p>Le tout contribuant à la biodiversité et aux mesures d'adaptation au changement climatique (confort estival notamment)</p>				
Périmètre	intercommunal				
Porteur de l'action	Communes (ou chefs d'entreprises)				
Partenaires/ financeurs	Conseils d'écoles BE pour état des lieux, CDCHS				
Difficultés de mise en œuvre	Coût des travaux de mise en place d'une ventilation lorsqu'elle est inexistante, habitude de travail du personnel d'entretien				
Public cible	Ecoles, bâtiments communaux et de bureaux à forte occupation				
Conséquences de l'inaction	Plus d'allergies Plus de maladies Moins de confort Moins bonnes performances scolaires				
Indicateurs et évaluation	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic air				
Moyens financiers	€	Faibles coûts Budgets espaces verts et entretien PPI des écoles Capteurs de pollution			
Moyens humains	⌚	Services techniques des communes et des écoles Elus			
Planning			2020-2021	2022-2023	2024-2025
			X	X	X



Vers un territoire préservé ou il fait bon vivre				
Intitulé de l'action proposée	5.05 Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire			
Priorité de l'action	★	Action engagée ou nouvelle	En cours	
Objectifs / enjeux	Connaitre et suivre la qualité de l'air du territoire			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>1/ Etat des lieux de la qualité de l'air à l'échelle locale (capteurs mis en place par la CDCHS)</p> <p>2/ Faire connaître les résultats de cet état des lieux et sensibiliser la population à la qualité de l'air : Sensibiliser les divers secteurs à leurs impacts sur la qualité de l'air</p> <p>Identifier et présenter aux différents acteurs particuliers et professionnels des bonnes pratiques et alternatives à mettre en place dans chaque secteur pour améliorer la qualité de l'air (mode de chauffage, brûlage des déchets verts, transport, pratiques agricoles...)</p> <p>3/ Etude de projets (si possible portés par les citoyens)</p> <p>4/ Financements de projets (aides comprises)</p> <p>5/ Plan d'action (avec l'ensemble des acteurs)</p> <p>6/ Contrôle, évaluation et suivi de l'action</p> <p>Etudier la possibilité d'un partenariat avec la Poste pour le déploiement de capteurs de qualité d'air mobiles, sur des véhicules électriques qui sillonnent le territoire.</p>			
Périmètre	intercommunal			
Porteur de l'action	CDCHS			
Partenaires/ financeurs	Communes			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	Grand public			
Conséquences de l'inaction				
Indicateurs et évaluation	Nombre de capteurs en place sur le territoire			
Moyens financiers	€			
Moyens humains	⌚			
Planning			2020-2021	2022-2023
				X
				X